



Emetteur	Direction de la Communication et de l'Information
Date	19 juin 2020
Objet :	Session

Crise sanitaire : les enjeux sur le budget 2020 du Département

Lors de la session des 18 et 19 juin 2020, l'Assemblée départementale a examiné les propositions nouvelles pour le budget 2020. En effet, en raison de la crise sanitaire, de nombreux postes de dépenses et de recettes ont été impactés dans le budget départemental. Bilan des impacts financiers.

Face à la crise sanitaire, le Département s'est fortement mobilisé. Au-delà des équipements de protection nécessaires à ses agents, aux personnels des SAAD et aux habitants du Loiret, la collectivité s'est également investie en faveur de certaines filières durement touchées (touristique, horticole, économique) à hauteur de 8,7 M d'€.

Les effets de la crise se sont rapidement fait ressentir avec notamment une perte des recettes des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à hauteur de 15 M€ (gel des transactions immobilières, etc.), et de la taxe d'électricité à hauteur d'1,2 M € (dû à la fermeture d'entreprises qui n'ont donc pas consommé d'électricité). À cela s'ajoute la progression des allocations de RSA qui pourrait atteindre une augmentation de 15 M d'€ en année pleine.

En parallèle, la collectivité investit près de 100 M€ pour la reprise des chantiers du territoire auprès de 58 entreprises du BTP.

Grâce aux résultats favorables enregistrés en 2019, l'impact financier de ces mesures a pu être contenu. Toutefois, les effets de la crise vont se prolonger au-delà de 2020 avec des impacts sensibles sur les ressources du Département et certaines dépenses, dont particulièrement les dépenses d'insertion et d'autonomie. Le Département devra notamment faire face à une perte des recettes de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la taxe d'aménagement en 2021.

La perte de l'épargne qui va en résulter dépendra de l'intensité de la crise mais aussi de sa durée.

